

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF67

présenté par

M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Bony, Mme Corneloup, M. Le Fur, Mme Gruet,
M. Bourgeaux, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, M. Rolland et M. Pauget

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--